

BRANCHE DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE (BASS) : FACE AU BOYCOTT PATRONAL D'AXESS, SUD SANTÉ SOCIAUX SAISIT OFFICIELLEMENT LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Le dialogue social est totalement paralysé dans le secteur sanitaire, social et médico-social. Face au refus systématique de l'organisation patronale Axess de négocier, la Fédération SUD Santé Sociaux interpelle ce jour la Direction Générale du Travail (DGT) pour débloquer d'urgence deux accords majeurs sur les salaires et le pouvoir d'achat.

Hier, le 2 septembre 2026, s'est tenue la Commission Mixte Paritaire (CMP) de la branche. Loin de marquer la reprise des discussions après une « trêve estivale », cette réunion a confirmé un blocage dramatique. Depuis maintenant cinq mois, la fédération patronale Axess déserte les tables de négociations pourtant fixées de manière paritaire. Ce mutisme et cette absence prolongée ne peuvent plus être tolérés.

Ce blocage systémique avait débuté de manière flagrante le 30 avril dernier. Ce jour-là, l'organisation syndicale SUD Santé Sociaux avait mis à l'ordre du jour deux textes essentiels, transmis préalablement à toutes les parties :

- ✕ Un projet d'Accord transitoire relatif à la **mise en place de mesures d'urgence salariale** (BASS-MS) ;
- ✕ Un projet d'Accord de **soutien aux salariés face à la hausse du coût des carburants.**

Plutôt que d'engager le débat sur ces thématiques vitales, la délégation patronale avait choisi de quitter précipitamment la séance immédiatement après la lecture de sa déclaration liminaire, rendant toute négociation effective impossible.



Aujourd'hui, aucune communication d'Axess ne permet d'envisager une reprise du dialogue social. Face à cette posture de boycott irresponsable, et alors que la précarité croissante frappe de plein fouet les professionnels du secteur, SUD Santé Sociaux refuse de rester spectateur de cette inertie patronale.

En conséquence, SUD Santé Sociaux interpelle officiellement la Direction Générale du Travail ce jeudi 3 septembre 2026. Nous lui transmettons directement ces deux accords de branche afin qu'ils soient portés à la connaissance du Ministère. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de pallier la carence manifeste de la représentation employeur et de répondre enfin à l'urgence sociale du terrain.

SUD Santé Sociaux restera pleinement mobilisé pour que la voix et les droits des salariés du secteur soient respectés.

Paris,
Le 03 septembre
2026.

